

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 42

Artikel: L'histoire de la poste aux lettres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entendez les hommes discuter la question vigne et vin, vin et vigne; miséricorde !

S'ils se mettent au chapitre des cancans, ils sont plus sots et plus méchants que nous; et j'ai mille fois remarqué que les *on dit* sont plus souvent dans leur bouche que dans la nôtre.

Je vous fais donc, Monsieur, le champion des Damés; tâchez un jour ou l'autre d'écrire ou de rimer quelque chose d'agréable à leur sujet.... en fait de rime, une petite faute de français aurait donné un pied de plus à la dernière ligne de vos rimes, soit :

Qui vont voir périr *une lièvre*!

C'est bête ce que je dis là, je vous entendis déjà; mais que voulez-vous qu'une femme écrive de bien, ou fasse de bien !

Oh ! nous avons du cœur ! Oh ! nous avons une âme,

Et l'on nous dit à chaque instant

Que voulez-vous ? Vous n'êtes qu'une femme !

Eh bien, oui ! Nous ne sommes que des femmes, mais nous avons du cœur, un cœur sensible et charitable...

Et je m'arrête, vous saluant, M. L. G., bien cordialement. (Une vieille femme.)

L'histoire de la poste aux lettres.

Il a été communiqué dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques, de Paris, un volume de M. de Rothschild contenant des recherches très curieuses sur l'origine et l'histoire de la poste. L'auteur marque les débuts, suit les vicissitudes et les transformations de l'institution depuis Tertès, qui avait établi un service de courriers entre le Bosphore et Suse, depuis Auguste qui donna une véritable importance au *cursus publicus*, mit à contribution pour ce service les habitants des provinces et les condamna à des corvées considérables, jusqu'au moyen-âge qui nous montre dans les formules de Marculfe et certains passages du Capitulaire de Charlemagne, des traces non-équivoques de la persistance de la poste romaine. Du dixième au onzième siècle, ces traces disparaissent. La poste, que l'on retrouve un peu plus tard organisée par l'Université de Paris, est une chose vraiment nouvelle : elle consistait en un service de messagers qui entretenaient des relations suivies entre les écoliers et leurs familles. L'Université resta en possession de ce privilége jusqu'en 1789.

Le roi Louis XI, par une ordonnance de 1464, créa pour le service de l'Etat un système régulier de courriers qui ne pouvaient, *sous peine de mort*, transporter les dépêches des particuliers. En 1576, une autre ordonnance mit les relais de la poste royale à la disposition des particuliers dans des cas prévus, à des conditions déterminées. En 1597, en 1602, de nouvelles ordonnances élargirent les facilités accordées aux particuliers. En 1727, Dartemus fut autorisé à établir un service de courriers sur tous les points du pays.

La ferme des postes rapportait un million, ce qui

paraissait un fort beau denier. Un siècle après, cette ferme rapportait huit millions; aujourd'hui, déduction faite des dépenses, elle fournit à la France un revenu de vingt-sept millions.

La seconde partie de l'ouvrage est relative à l'organisation actuelle de la poste. L'auteur y raconte l'histoire de la famille de Thurn et Taxis, d'origine italienne, qui eut d'abord le monopole du transport des marchandises échangées entre l'Allemagne en Italie par le Tyrol, et obtint, au quinzième siècle, de l'empereur Maximilien que le privilége postal, jusque-là réservé exclusivement à l'empereur, fût changé pour elle en un fief dont elle garda l'exploitation jusqu'en 1806.

Après les événements qui, au début de ce siècle, remplacèrent l'ancien empire par la Confédération du Rhin, le fief de la famille de Thurn et Taxis ne fut pas reconnu. Mais au congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, l'ancien privilége fut rétabli dans la Confédération germanique. Depuis, les grands Etats se sont rendus peu à peu indépendants de ce reste de féodalité. Aujourd'hui, si le monopole de la famille de Thurn et Taxis subsiste encore, ce n'est plus que dans quelques villes ou localités d'outre-Rhin.

Tous les journaux nous ont appris que M. Lacaze, peintre à Lausanne, a fait don au musée historique de Fribourg, de l'arbalète de l'infatigé Michel, dernier comte de Gruyère. Nous ne savons comment cette relique, qui date du XVI^e siècle, est parvenue en mains de M. Lacaze, mais nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner quelques détails sur son premier possesseur.

Michel, dernier comte de *Gruyère*, fut un des plus beaux, des plus braves et des plus infortunés seigneurs de son siècle; ses malheurs et son inconduite le ruinèrent entièrement. Quinze ans après avoir reçu de son père le plus superbe héritage, il se vit réduit en 1855, à abandonner ses vastes domaines aux deux cantons de *Berne* et de *Fribourg*, en paiement des sommes qu'ils lui avaient avancées. Sa levée de cinq mille hommes pour la *France*, qui ne lui en rendit jamais les frais, son excessive générosité soit envers les étrangers, soit envers ses sujets, ses intrigues amoureuses dans son comté, à *Paris*, en *Bourgogne*, ne contribuèrent pas peu à le réduire à l'état de pauvreté dans lequel il mourut en 1570, au château de *Thalhome en Bourgogne*, n'ayant heureusement laissé aucun enfant de *Madelaine de Miolan*, sa femme. Son souvenir est encore cher aux peuples du pays de *Gruyère*; on y raconte plusieurs anecdotes curieuses dont les unes font honneur à la bonté de son cœur et dont les autres attestent qu'il portait dans ses galanteries l'esprit des anciens chevaliers...

Nous avons reçu d'*Yverdon* une lettre qui, nous devons l'avouer, a peu de valeur comme réponse à l'article intitulé : *La course au lièvre*. Jamais l'esprit qu'on a eu l'intention d'y mettre ne nous parut plus mal placé. Cette pièce ne sera, du reste, pu-